ESTIMATES

Military Police Complaints Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/88-2002
ISBN 0-660-62120-7

103-02657/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

MILITARY POLICE COMPLAINTS COMMISSION

DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

FOR THE PERIOD ENDING
MARCH 31, 2002

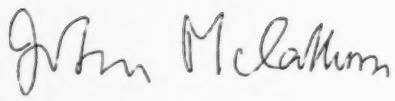

The Honourable John McCallum, P.C., B.A., Ph.D.
Minister of National Defence

TABLE OF CONTENTS

Page

Minister's Message 1

Section 1: Strategic Context 2

Section 2: Operating Environment 2

Section 3: Performance Achievements 3

Conclusion 6

Annex A: Organization Chart 7

Annex B: Complaint Handling Process 8

Annex C: Case Statistics 2001 9

Annex D: Financial Performance Overview 10

Summary of Voted Appropriations 11

Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 12

Historical Comparison of Total Planned versus Actual Spending 13

Annex E: How to Reach the Commission 14

Minister's Message

It gives me great pleasure to present to Parliament and Canadians the 2001-2002 Departmental Performance Report for the Military Police Complaints Commission. Having just come into force on December 1, 1999, this represents the first Departmental Performance Report of the Commission. It is therefore the first opportunity to recognize the achievements of the Chairperson and her team in establishing an organization while receiving and responding to complaints falling within its mandate.

Since its inception, the Military Police Complaints Commission has actively promoted the acceptance and observance of high professional standards in the Military Police organization, standards by which all police services today are judged. I am particularly satisfied to note that the Chief of the Defence Staff and the Canadian Forces Provost Marshal have accepted all of the findings and recommendations put forth by the Chairperson of the Commission during this reporting period. This is a clear demonstration that improvements have been acknowledged as justified, serving as well to support the Commission's efforts to bring change to existing systems and practices.

I have noted, with interest, the challenges being experienced by the Commission, past and present, as articulated in this report. Challenges create opportunities. I look forward to the continuing development of the Commission and take this opportunity to commend the Chairperson and her team for their hard work and contribution towards the establishment of this highly professional independent oversight body. I am pleased to express my support for the Military Police Complaints Commission as it continues to mature organizationally and to deliver its mandate with high quality reports.

The Honourable John McCallum, P.C., B.A., Ph.D.
Minister of National Defence

SECTION 1 – STRATEGIC CONTEXT

In response to the report of the Special Advisory Group on Military Justice and Investigation Services, chaired by the late Right Honourable Brian Dickson, former Chief Justice of the Supreme Court of Canada, and the report of the Commission of Inquiry into the Deployment of Canadian Forces to Somalia, chaired by the Honourable Justice Gilles Létourneau, the Minister of National Defence introduced legislation in the House of Commons in 1998 to substantially modify the *National Defence Act*.

The need to separate, on an institutional basis, the military justice system's investigative, defence, prosecutorial and judicial functions was recognized. In addition, there was a requirement to clarify the roles and responsibilities of the principal players in the military justice system as well as the charge laying functions of the military police and the authorities of police units. All of these factors highlighted the need for an independent, external, civilian oversight agency leading to the establishment, on December 1, 1999, of the Military Police Complaints Commission.

The Military Police organization is one of the last of the Canadian police services to be held accountable for its actions before a civilian oversight body. Complaints concerning members of the Military Police must be thoroughly and professionally examined. That examination must be independent and unbiased. Employees of the Department of National Defence and members of the Canadian Forces, as well as the Canadian public, must have confidence in the integrity of the military justice system and in the role played by the Military Police within that system. It is the role and responsibility of the Military Police Complaints Commission to promote the principles of integrity and fairness that will contribute to a climate of confidence with respect to the conduct of military police members in the performance of their policing duties and functions and the absence of interference with military police investigations.

SECTION 2 - OPERATING ENVIRONMENT

The Military Police Complaints Commission (MPCC), hereafter referred to as the Commission, is an agency of the Federal Government, distinct and independent from the Department of National Defence and the Canadian Forces (DND/CF). It carries out quasi-judicial functions pursuant to the powers conferred by the *National Defence Act*. The mandate of the Commission is to monitor and review complaints about the conduct of members of the Military Police in the performance of their policing duties or functions and to deal with complaints of interference in Military Police investigations. If considered to be in the public interest, the Chairperson may cause the Commission to conduct an investigation and, if warranted, to hold a public hearing into a conduct complaint or an interference complaint. An Annual Report, prepared by the Chairperson on the activities of the Commission during that year and containing any recommendations, is submitted to the Minister of National Defence for tabling in Parliament.

The Commission has no decision-making authority. It formulates recommendations that may result in the censuring of the personal conduct of those who are the subject of complaint, but these recommendations are intended first and foremost to rectify the situations leading to complaints in order to prevent their recurrence. If the person reviewing findings or recommendations of the Commission decides not to act on them, the reasons for not acting must be provided. The mandate of the Commission is considered to be substantially fulfilled by rendering the handling of complaints concerning members of the Military Police more transparent and accessible.

The Commission is, and must be seen to be, impartial and fair in its dealings with both complainants and members of the Military Police, who are subjects of complaint. When monitoring and reviewing the Provost Marshal's disposition of a complaint, the Commission does not act as an advocate for either the complainant or members of the Military Police. Rather, its role is to inquire into complaints independently and impartially to arrive at objective findings and recommendations based on the information provided by complainants, members of the Military Police, witnesses and any others who may assist in uncovering the truth concerning events being investigated. The same norms are applied when the Commission deals with interference complaints lodged by a member of the Military Police. The Commission has the exclusive power to investigate interference complaints.

One of the challenges faced by the Commission, and a peculiarity of its operating environment, is the lack of control over the volume or complexity of complaints received. Consequently, the Commission must manage its activities to accommodate this ebb and flow of complaints in a cost effective manner.

For a complete description of what constitutes a conduct or interference complaint and the processes involved in dealing with each, as well as the Annual Reports of the Commission that have been tabled in Parliament, please visit the website of the Commission at www.mpcc-cppm.gc.ca.

SECTION 3 - PERFORMANCE ACHIEVEMENTS

In the 2001-2002 Report on Plans and Priorities for the Military Police Complaints Commission, three strategic outcomes, or commitments, were cited. Following is a report of the Commission's progress towards the achievement of these commitments.

- **Commitment #1 - Enhance MPCC's secure and expeditious handling of complaints**

  In an effort to manage the unpredictable volume and complexity of complaints received, the Commission committed to the recruitment and training of indeterminate employees for key positions. In addition, contract personnel with the necessary skill set would be identified for temporary employment during peak periods.

In 2001, the Commission was successful in recruiting and training indeterminate employees for key positions in the Operations and Legal Directorates of the organization. (A basic organization chart for the Commission is included as Annex A to this report.) By March of 2002, a number of suitable contract personnel were identified to assist during peak periods. Additional work remains to be done in this area.

Further, the Commission committed to the timely issuance of the results of complaint reviews and investigations as well as improved service to clients. Much has been done in this regard, but much also remains to be done. The time taken to deliver the results of reviews and investigations by the Commission compares favourably with other organizations possessing similar quasi-judicial mandates. Nevertheless, continuous improvement in this service standard will continue to be a priority focus of the Commission. Procedures on the complaints handling process have been developed. A schematic chart of the complaint handling process in included as Annex B to this report. A complaint tracking system has been fully implemented and is operational.

In support of the Government-On-Line priority of the Federal Government, decisions were taken in this reporting period to implement a secure Public Key Infrastructure (PKI) network at the Commission. This initiative will situate the Commission well towards meeting the goals of government in this priority area. It also serves to provide secure remote access for conducting investigations by the Commission.

For a summary of the types and numbers of complaints handled by the Commission during this reporting period, please refer to the Case Statistics in Annex C of this report.

- **Commitment #2 - Raise the profile of the MPCC and its role**

Planned results associated with this commitment included an improved awareness in target audiences of the services and redress that the Commission can provide and the contribution it can make to accountability and efficacy of the Military Police. Activities associated with this outcome included presentations by the Commission Chairperson at Canadian Forces bases and wings, the development and implementation of the Commission's site on the internet and improved design and distribution of publications.

A very ambitious schedule of visits by the Chairperson to Canadian Forces bases and wings on both the east and west coasts of Canada was planned for the Fall of 2001. The horrendous events of September 11, 2001 in New York City and the resulting aftermath necessitated the cancellation of most of these visits. They will be rescheduled to continue with the realization of this commitment while respecting the renewed security focus and stresses placed on our military.

The Commission was successful in the development and activation of a very attractive web site. As with most web sites, it continues to be a work in progress but is at least now available to those seeking additional information about the organization and its activities. Refinements are ongoing. Those with an interest are invited to visit our website at www.mpcc-cppm.gc.ca.

In addition, to further enhance the profile of the Commission while simultaneously informing the reader, a new pamphlet and bookmarks were developed during this performance period for distribution to complainants and subjects of complaint as well as members of the general public. The design and distribution of the Chairperson's Interim and Final Reports has also been improved.

- **Commitment #3 - Greater efficiency in the operation of the MPCC through shared services and support.**

Planned outcomes for this commitment included the maintenance or improvement of services and the realization of benefits through collaboration with other small agencies. Activities related to this commitment included the installation of the Common Departmental Financial System (CDFS) and other common services developed for small agencies by Public Works and Government Services Canada (PWGSC). The intention to partner with the Canadian Forces Grievance Board (CFGB) for the provision of common support services and the sharing of experience and knowledge through participation in the Small Agencies Administrative Network (SAAN) were cited in the Commission's Report on Plans and Priorities.

During this reporting period, considerable effort has been expended towards the achievement of this commitment. The CDFS system has been installed and is operating well. Other systems have also been implemented, such as the Human Resource Information System (HRIS), and are now beginning to show results in improved efficiencies. The Complaint Tracking System has previously been referred to.

Considerable effort and resources were devoted to the planned partnership with the CFGB for the provision of common support services. Regrettably, these efforts did not come to fruition. The Grievance Board relocation plan removes the advantage of our common location resulting in this partnership being no longer feasible. However, the Commission was able to sign a Memorandum of Understanding with PWGSC for the provision of comprehensive human resource services as well as pay and compensation services. An examination of similar possibilities for the provision of information technology (IT) services has resulted in a decision to proceed gradually with acquiring support from PWGSC while investing in the training of existing resources.

The Commission has been a regular participant in the meetings of the Small Agencies Administrator's Network (SAAN) and has found this to be an invaluable experience in the sharing and exchanging of information and knowledge with other participants thereby accelerating the pace of learning for all organizations.

CONCLUSION

In efforts to deliver on commitments during this performance period, the Commission has faced a number of challenges. This report has already discussed the unpredictable nature of the volume and complexity of complaints brought before the Commission and the resulting impact on both human and financial resources. Operationally, the Chairperson has expressed her concern about the possible reluctance of members of the Military Police to make interference complaints against those holding more senior ranks for fear of reprisals. Organizationally, as is the case throughout government, there is a need to stabilize the organization by focusing management attention on employee retention. Corporately, there are the important initiatives of government, including Modern Comptrollership and Human Resource Management Reform, to respond to in addition to other central agency reporting requirements. For the future, the Commission will need to focus its attention on recommendations for the five-year review of the *National Defence Act*.

Nevertheless, in this Departmental Reporting period, the Commission has maintained and enhanced its efforts and commitment to establishing a reputation for professionalism, integrity and independence. All findings and recommendations contained in reports from the Commission were fully endorsed and accepted by the Chief of the Defence Staff and the Canadian Forces Provost Marshal. Moreover, the Commission is making its intended contribution to increase confidence in the Military Police, both within the Department of National Defence and the Canadian Forces and amongst Canadians everywhere.

In 2002 and beyond, the Commission intends to increase its commitment to a client-centred focus by enhancing its informal and expeditious handling of complaints, by focusing on outreach efforts to inform stakeholders of the Commission's role, responsibilities and operational procedures, and by continuing efforts to realize greater efficiencies.

ANNEX A

ORGANIZATION CHART

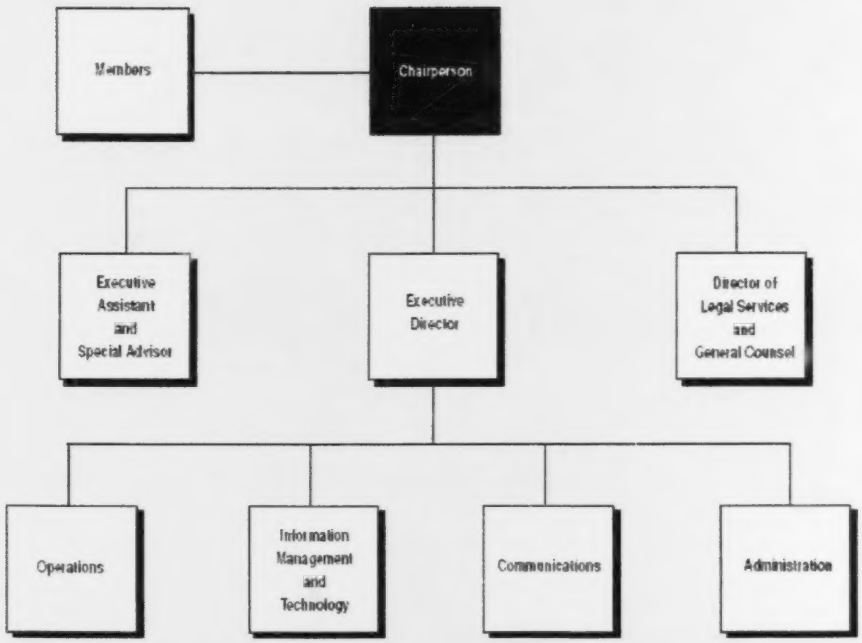

ANNEX B

COMPLAINTS HANDLING PROCESS

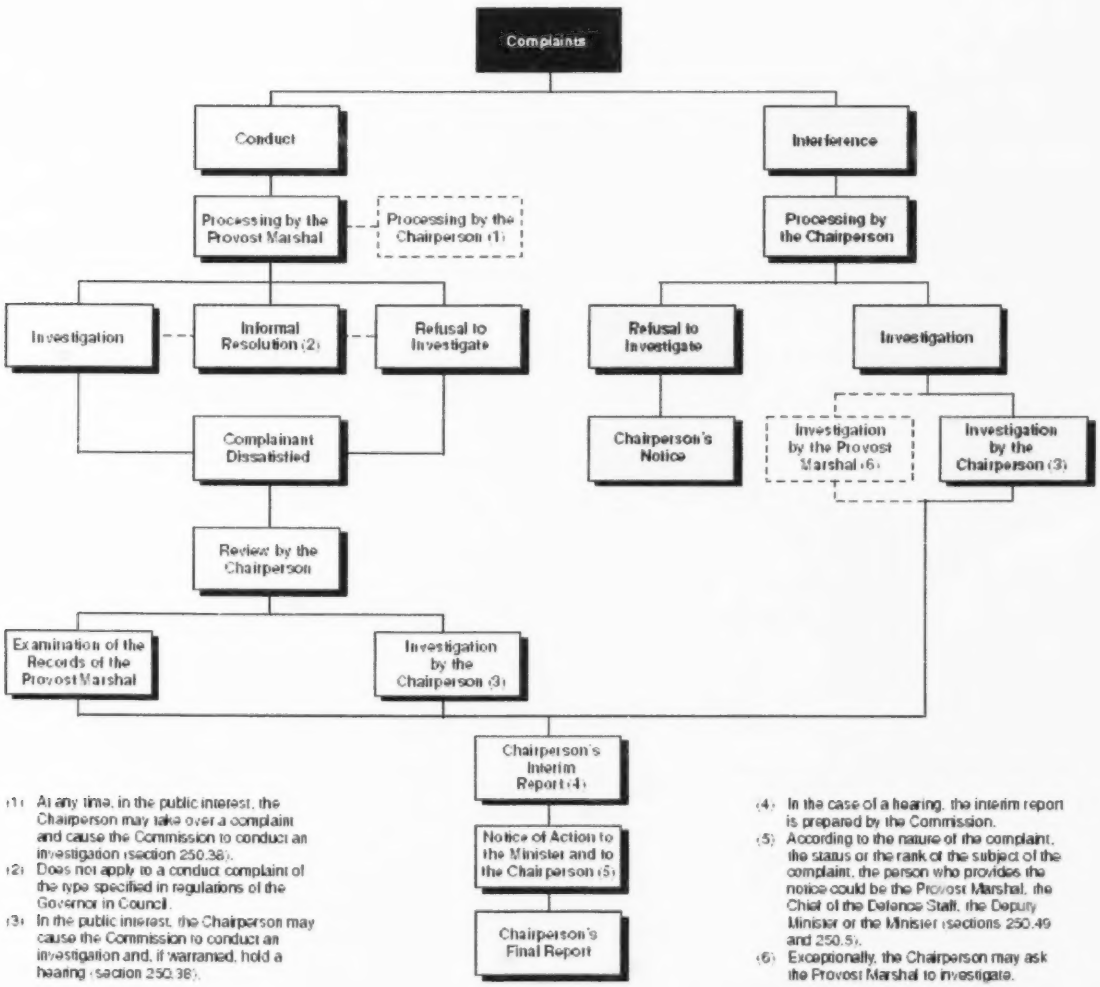

(1) At any time, in the public interest, the Chairperson may take over a complaint and cause the Commission to conduct an investigation (section 250.38).

(2) Does not apply to a conduct complaint of the type specified in regulations of the Governor in Council.

(3) In the public interest, the Chairperson may cause the Commission to conduct an investigation and, if warranted, hold a hearing (section 250.38).

(4) In the case of a hearing, the interim report is prepared by the Commission.

(5) According to the nature of the complaint, the status or the rank of the subject of the complaint, the person who provides the notice could be the Provost Marshal, the Chief of the Defence Staff, the Deputy Minister or the Minister (sections 250.49 and 250.5).

(6) Exceptionally, the Chairperson may ask the Provost Marshal to investigate.

ANNEX C

Case Statistics 2001 – 2002

Allegations of misconduct by policing duties and functions: 108

1- The conduct of investigation (48)
2- The rendering of assistance to the public (5)
3- The execution of a warrant or another judicial process (9)
4- The handling of evidence (7)
5- The laying of a charge (3)
6- Attendance at a judicial proceeding (1)
7- The enforcement of laws (17)
8- Responding to a complaint (6)
9- The arrest or custody of a person (12)

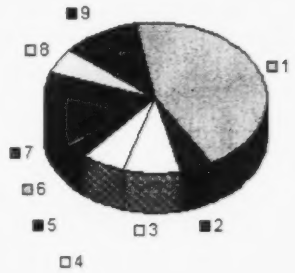

Operational Files

66 Conduct Complaints
11 Requests for Reviews
1 Investigations in the Public Interest
1 Interference Complaint
1 Request to Withdraw Complaint

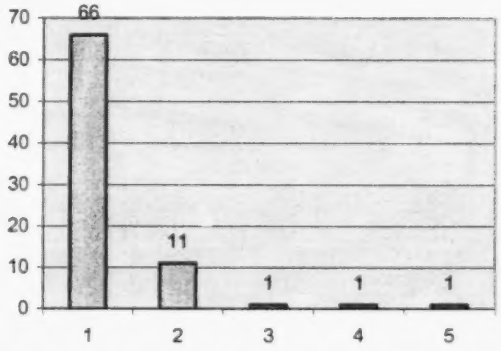

Reports by the Chairperson

1- Findings (33)
2- Observations (2)
3- Recommendations (11)
4- Interim Report (5)
(4 requests for review,
1 interference complaint)
5- Final Reports (2)
(1request for review,
1 interference complaint)

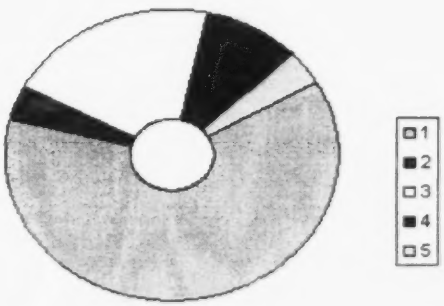

ANNEX D

Financial Performance Overview

The Military Police Complaints Commission continually strives to improve the efficiency and effectiveness of its operations and to rationalize costs related to the agency's performance. The Commission's operating budget is directly affected by the volume of complaints received and their complexities. Consequently, the Commission must manage its activities to accommodate this ebb and flow of complaints in a cost-effective manner.

In the 2001-2002 *Report on Plans and Priorities* (RPP) of the Military Police Complaints Commission (MPCC) planned spending was indicated as $4.0 million. Through *Supplementary Estimates*, the MPCC received an additional amount of $0.2 million, including contributions to employee benefit plans. The Commission spent $3.6 million or 87 % of its $4.2 million total authorities.

Financial Summary Tables

The Military Police Complaints Commission is a single business line agency, and as such, the pertinent financial tables are as follows:

Table 1: **Summary of Voted Appropriations**
Table 2: **Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending**
Table 3: **Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending.**

The tables contain financial information such as:

Planned Spending – the planned spending at the beginning of the fiscal year as set out in the *2001-2002 Estimates – Report on Plans and Priorities*;

Total Authorities – the level of spending authorized by Parliament, including the *Supplementary Estimates*, to take into account the development of priorities, increased costs and unanticipated events;

Actual Spending – the amounts actually spent in the 2000-2001 fiscal year indicated as in the *Public Accounts.*

TABLE 1. Summary of Voted Appropriations

(thousands of dollars)

Vote		2001-2002 Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
	Military Police Complaints Commission			
20	Operating Expenditures	3,653	3,828	3,287
(S)	Contributions to Employee Benefit Plan	348	348	348
	Total	**4,001**	**4,176**	**3,635**

Total Authorities are comprised of Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities

TABLE 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

(thousands of dollars)

Vote	2001-2002 Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Military Police Complaints Commission			
Full-time Equivalents (FTE)	**23.5**	**23.5**	**23.5**
Operating [1]	4,001	4,176	3,635
Capital	-	-	-
Total Gross Expenditures	**4,001**	**4,176**	**3,635**
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**4,001**	**4,176**	**3,635**
Other Revenues and Expenditures			
Cost of Services Provided by Other Departments [2]			134
Net Cost of the Program	**4,001**	**4,176**	**3,769**

Total Authorities are comprised of Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities

1. Operating includes contributions to employee benefit plans
2. Includes employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat.

TABLE 3. Historical Comparison of Total Planned versus Actual Spending

(thousands of dollars)

		2001-2002		
Vote	**Actual 2000-2001**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
Military Police Complaints Commission	-	4,001	4,176	3,635
Total	**-**	**4,001**	**4,176**	**3,635**

Total Authorities are comprised of Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities

Note: fiscal year 2001-2002 was the Commission's first full year of operations therefore a historical comparison of previous year's expenditures is not available.

ANNEX E

HOW TO REACH THE COMMISSION

There are several ways to reach the Commission:

Call our information line at (613) 947-5625 or toll-free at 1 800 632-0566 and speak to an intake officer.

Send us a fax at (613) 947-5713 or toll-free at 1 877 947-5713.

Write us a letter describing your situation and mail it with any supporting documents to:

Military Police Complaints Commission
270 Albert Street
10th floor
Ottawa, ON KIP 5G8

Visit our office for a private consultation.
Appointments are recommended.

E-mail us at: commission@mpcc-cppm.gc.ca.
Do not send confidential information.
We cannot guarantee confidentiality at this time.

Visit our website at: www.mpcc-cppm.gc.ca.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/88-2002
ISBN 0-660-62120-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002

L'honorable John McCallum, C.P., B.A., Ph.D.
Ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Page

Message du ministre 1

Section 1 : Le contexte stratégique 2

Section 2 : Le cadre de fonctionnement 2

Section 3 : La réalisation des objectifs 3

Conclusion 6

Annexe A : Organigramme 7

Annexe B : Schéma du cheminement des plaintes..... 8

Annexe C : Statistiques 2001 9

Annexe D : Aperçu du rendement financier 10

Sommaire des crédits approuvés 11

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles ... 12

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 13

Annexe E : Moyens de communiquer avec la Commission 14

Message du ministre

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et aux Canadiens le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire pour l'année 2001-2002. La Commission n'étant établie que depuis le 1er décembre 1999, il s'agit de son premier Rapport ministériel sur le rendement. C'est donc la première occasion de reconnaître les réussites de la présidente et de son équipe concernant l'établissement de l'organisme parallèlement à la réception et au traitement des plaintes qui s'inscrivent dans son mandat.

Depuis sa mise sur pied, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire a encouragé l'acceptation et le respect de normes professionnelles élevées au sein de la police militaire, des normes selon lesquelles tous les services policiers sont jugés aujourd'hui. Je suis ravi de savoir que le chef d'état-major de la Défense et le grand prévôt des Forces canadiennes ont accepté toutes les conclusions et les recommandations présentées par la présidente de la Commission au cours de cette période de référence. Ceci démontre clairement que les améliorations ont été reconnues et justifiées et de plus, ceci appuie les efforts consentis par la Commission pour modifier les pratiques et les systèmes existants.

J'ai remarqué avec intérêt les défis auxquels a fait face la Commission, hier et aujourd'hui, comme on l'a présenté dans le rapport. Les défis font place à des possibilités. Je suis impatient d'assister au développement continu de la Commission et je profite de cette occasion pour féliciter la présidente et son équipe de leur travail et de leur contribution à l'établissement de cet organisme de surveillance indépendant hautement professionnel. C'est avec plaisir que j'exprime mon soutien à la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire alors qu'elle continue de se développer sur le plan organisationnel et de remplir son mandat par l'entremise de rapports de qualité.

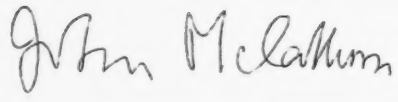

L'honorable John McCallum, C.P., B.A., Ph.D.
Ministre de la Défense nationale

SECTION 1 – LE CONTEXTE STRATÉGIQUE

Suite au rapport du Groupe consultatif spécial sur la justice militaire et les services d'enquête de la police militaire, présidé par le regretté Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, et au rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, présidée par l'honorable juge Gilles Létourneau, le ministre de la Défense nationale a, en 1998, présenté au Parlement, un projet de loi apportant des modifications majeures à la *Loi sur la défense nationale*.

Ce texte consacrait l'urgence de séparer, sur une base institutionnelle, les fonctions d'enquête, de défense, de poursuite et de jugement du système de justice militaire. De plus, il fallait clarifier les rôles et les responsabilités des principaux acteurs de ce système et les fonctions de mise en accusation de la police militaire et des autorités des unités. Tous ces facteurs ont fait ressortir la nécessité de créer un organisme de surveillance civil, externe et indépendant, ce qui a conduit, le 1er décembre 1999, à la naissance de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.

La police militaire est l'un des derniers corps de police au Canada à être soumis à une obligation de rendre compte de ses actes devant un organisme civil de surveillance. Les plaintes concernant des policiers militaires doivent faire l'objet d'un examen approfondi, professionnel, indépendant et impartial. Les employés du ministère de la Défense nationale, les membres des Forces canadiennes et la population canadienne doivent être assurés de l'intégrité de la justice militaire et sur le rôle joué par la police militaire dans ce système. Il incombe à la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire de promouvoir les principes d'intégrité et d'équité, lesquels contribuent à développer un climat de confiance à l'endroit des policiers militaires dans l'exercice de leurs fonctions policières et à préserver leurs enquêtes de toute forme d'ingérence.

SECTION 2 – LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM), appelée ci-après la Commission, est un organisme de l'État fédéral, séparé et indépendant du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes (MDN/FC). Elle exerce des fonctions quasi judiciaires, conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la défense nationale*. Le mandat de la CPPM consiste à superviser et à réviser les plaintes pour des inconduites commises par les policiers dans l'exercice de leurs fonctions de nature policière et à traiter des plaintes pour ingérence dans les enquêtes de la police militaire. Si elle l'estime préférable dans l'intérêt du public, la présidente peut faire tenir une enquête par la Commission et, si les circonstances le justifient, convoquer la tenue d'une audience pour enquêter sur la plainte d'inconduite ou d'ingérence. Un rapport annuel, préparé par la présidente relativement aux activités de la Commission pendant l'année, incluant des recommandations le cas échéant, est soumis au ministre de la Défense nationale pour dépôt devant le Parlement.

Les décisions de la Commission n'ont pas force de loi. Cependant, la conduite du ou des membres visés par la plainte peut être sanctionnée suite aux recommandations formulées par la Commission. Mais d'abord et avant tout, ces recommandations se veulent un moyen de remédier aux situations à l'origine des plaintes et d'éviter qu'elles ne se reproduisent. Si la personne qui révise les conclusions et les recommandations de la Commission, décide de s'en écarter, elle doit motiver son choix. La Commission remplit en grande partie son mandat en rendant plus transparent et plus accessible, le système de traitement des plaintes.

La Commission est impartiale et équitable et doit être perçue ainsi et en faire la preuve dans ses communications et dans le traitement des plaintes tant avec les plaignants qu'avec les personnes visées par la plainte. Lorsque la Commission surveille et examine les décisions rendues par le grand prévôt, la Commission ne représente ni le plaignant ni la personne faisant l'objet de la plainte. Son rôle consiste plutôt à effectuer une enquête indépendante et impartiale afin de formuler des conclusions et des recommandations objectives basées sur les informations recueillies auprès du plaignant, de la personne visée par la plainte, des témoins et de toute autre personne pouvant éclairer la Commission dans sa recherche des faits. La Commission adopte la même démarche lorsqu'il est question de faire la lumière sur les plaintes pour ingérence déposées par un membre de la police militaire et pour lesquelles elle a compétence exclusive.

La Commission ne possède aucun contrôle sur la quantité et la complexité des plaintes qu'elle reçoit. Par conséquent, l'un des défis qu'elle doit relever consiste à gérer les impondérables de façon efficace.

Une définition complète de ce qu'est une plainte pour inconduite et une plainte pour ingérence, du traitement inhérent à chacune, ainsi que les rapports annuels de la Commission déposés devant le Parlement, peuvent être consultés sur le site Internet de la Commission à l'adresse www.mpcc-cppm.gc.ca.

SECTION 3 – RÉALISATION DES OBJECTIFS

Dans le Rapport 2001-2002 sur les plans et les priorités de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, la Commission s'est fixée trois résultats stratégiques. L'état d'avancement des engagements de la Commission est le suivant.

- **Engagement n° 1 - Traitement sécuritaire et rapide des plaintes**

  Afin de faire face aux impondérables reliés à la quantité et à la complexité des plaintes reçues, la Commission s'était engagée à embaucher et à former des employés à durée indéterminée pour les postes clés, et à faire appel à des spécialistes externes sur une base contractuelle pour répondre aux fluctuations relativement au nombre de plaintes.

En 2001, la Commission a effectivement recruté et formé des employés à durée indéterminée pour des postes clés dans les secteurs des Opérations et des Services juridiques (l'organigramme de la Commission peut être consulté sous l'annexe A du présent rapport). Dès mars 2002, la Commission a recruté du personnel externe pouvant fournir des services sur une base contractuelle lors des périodes d'achalandage. Il reste cependant du travail à accomplir dans ce domaine.

En outre, la Commission s'est engagée à faire connaître dans les meilleurs délais, les résultats de l'examen des plaintes et des enquêtes et d'améliorer le service aux intéressés. Un travail considérable a été accompli à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire. Les délais de la Commission pour faire connaître ses conclusions à l'issue du traitement des plaintes se comparent très bien à ceux d'organismes investis de fonctions quasi judiciaires semblables. La Commission continuera cependant à faire de ce point, l'une de ses priorités. Par ailleurs, la Commission a fixé les modalités et la procédure de traitement des plaintes. Le schéma du processus de traitement des plaintes est joint en annexe B du présent rapport. Un système de suivi des plaintes informatisé a également été implanté et est opérationnel.

Conformément au programme prioritaire « Gouvernement en direct » de l'administration fédérale, la Commission a pris des mesures, durant la période couverte par le présent rapport, pour instaurer au sein de l'organisme, un réseau sécurisé d'infrastructure à clés publiques (ICP). Cette initiative permettra à la Commission de rencontrer les objectifs du gouvernement dans ce domaine prioritaire. Elle permet également d'assurer des enquêtes sécuritaires conduites par la Commission.

Pour un résumé de la nature et du nombre de plaintes traitées par la Commission lors de cet exercice, nous vous référons aux statistiques rapportés dans l'annexe C.

- **Engagement n° 2 - Mise en évidence de la Commission et de son rôle**

Dans le cadre de cet engagement, la Commission visait à mieux faire connaître aux principaux intéressés, les services qu'elle peut offrir, ainsi que la contribution qu'elle peut apporter au devoir de rendre compte de la police militaire et à l'efficacité de celle-ci. Parmi les activités reliées à cet engagement, mentionnons les allocutions prononcées par la présidente de la Commission dans les bases et les escadres des Forces canadiennes, la conception et la mise en service d'un site internet, ainsi que l'amélioration de la présentation et de la distribution des publications de la Commission.

Une tournée ambitieuse de la présidente dans les bases et les escadres des Forces canadiennes de la côte est et de la côte ouest du Canada avait été prévue pour l'automne 2001. Les attentats du 11 septembre 2001 à New York et leurs conséquences ont forcé l'annulation de la plupart de ces visites. Elles seront réinscrites au calendrier en vue de la réalisation de ce deuxième engagement tout

en respectant le nouvel accent mis sur la sécurité et le stress additionnel subi par nos militaires.

La Commission a vu à la conception et à la mise en service d'un site Web fort attrayant. À l'instar de plusieurs sites, sa construction est toujours en cours, mais il est possible pour ceux qui sont à la recherche d'informations sur la Commission et ses activités, de le consulter. Des améliorations seront apportées. Les personnes intéressées sont invitées à visiter le site à l'adresse suivante : www.mpcc-cppm.gc.ca.

De plus, une nouvelle brochure et des signets ont été élaborés durant la période couverte par ce rapport, en vue de leur distribution aux plaignants, aux personnes visées par les plaintes et au grand public. Ils permettront à la fois à la Commission de mieux se faire connaître et d'informer le lecteur. Enfin, la présentation et la distribution des rapports provisoires et finaux de la présidente ont également été aussi améliorées.

- **Engagement n° 3 - Efficacité accrue grâce au partage des services et du soutien**

Cet engagement devait se traduire par le maintien ou l'amélioration de la prestation des services et la réalisation des avantages par l'entremise d'autres petites agences. Les activités entreprises à cet effet incluaient l'installation du Système financier ministériel commun (SFMC) et d'autres services communs développés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour les petits organismes. La collaboration avec le Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC) a été envisagée pour instaurer des services de soutien communs et pour partager l'expérience et les connaissances par l'entremise du Réseau des administrateurs de petits organismes (RAPO) tel que mentionné dans le rapport sur les plans et les priorités de la Commission.

Durant la période visée par ce rapport, la Commission s'est efforcée de remplir cet engagement. Le SFMC a été installé et fonctionne bien. D'autres systèmes, tel que le Système d'information sur les ressources humaines (SIRH), ont été mis en place et ont commencé à produire les résultats escomptés en matière d'accroissement de l'efficacité. La Commission a déjà fait état du fonctionnement du Système de suivi des plaintes informatisé (SSPI).

La Commission a consacré des efforts et des ressources considérables au projet de partage des services de soutien avec le CGFC. Malheureusement, ces efforts sont restés vains. Le déménagement prévu du CGFC fait disparaître tous les avantages reliés au partage des locaux et, conséquemment, le partenariat envisagé n'est plus réalisable. Cependant, la Commission a pu signer un protocole d'accord avec TPSGC concernant la prestation de services complets en ressources humaines, de traitement de la paie et de rémunération. Suite à l'examen d'une entente semblable en ce qui a trait à la technologie de l'information (TI), la Commission a

finalement décidé de recourir progressivement au soutien de TPSGC, tout en investissant dans la formation des ressources existantes.

La Commission participe régulièrement aux réunions du Réseau des administrateurs de petits organismes (RAPO), lesquelles constituent un outil précieux pour partager et échanger des informations et des connaissances avec les autres participants, accélérant ainsi l'apprentissage de chacune de ces organisations.

CONCLUSION

Afin de remplir ses engagements pendant la période visée, la Commission a relevé bon nombre de défis. Parmi ceux-ci, les impondérables reliés à la quantité et à la complexité des plaintes et leur effet sur les ressources humaines et financières ont été mentionnés dans le présent rapport. Sur le plan opérationnel, la présidente a exprimé sa préoccupation au sujet de la possible hésitation des policiers militaires à déposer des plaintes d'ingérence contre les autorités supérieures par crainte de représailles. Sur le plan administratif, comme c'est le cas au sein du gouvernement l'organisme a besoin de se stabiliser en s'assurant que la direction se concentre sur le maintien du personnel. Sur le plan corporatif, la Commission doit se conformer à d'importantes initiatives gouvernementales, dont la modernisation de la fonction de contrôleur et la réforme de la gestion des ressources humaines, en plus du devoir de rendre compte qui incombe aux organismes centralisés. Pour l'avenir, la Commission se concentrera sur la préparation de recommandations en vue de la révision quinquennale de la *Loi sur la défense nationale*.

Durant la période visée, la Commission a toutefois redoublé d'efforts et a fait preuve d'une grande détermination dans le but de maintenir sa réputation de professionnalisme, d'intégrité et d'indépendance. Toutes les conclusions et recommandations de ses rapports ont été entièrement approuvées et acceptées par le chef de l'état-major de la Défense et par le grand prévôt des Forces canadiennes. En outre, elle remplit son mandat en contribuant à renforcer la confiance du ministère de la Défense nationale, des membres des Forces canadiennes et de la population canadienne envers la police militaire.

En 2002 et au-delà, la Commission entend remplir son engagement d'assurer des services centrés sur la clientèle, en améliorant davantage le traitement informel et rapide des plaintes, en poursuivant ses efforts d'information auprès des intéressés sur son rôle, ses responsabilités, ses procédures opérationnelles, et en persévérant toujours en vue d'atteindre un fonctionnement encore plus efficace.

ANNEXE A

ORGANIGRAMME

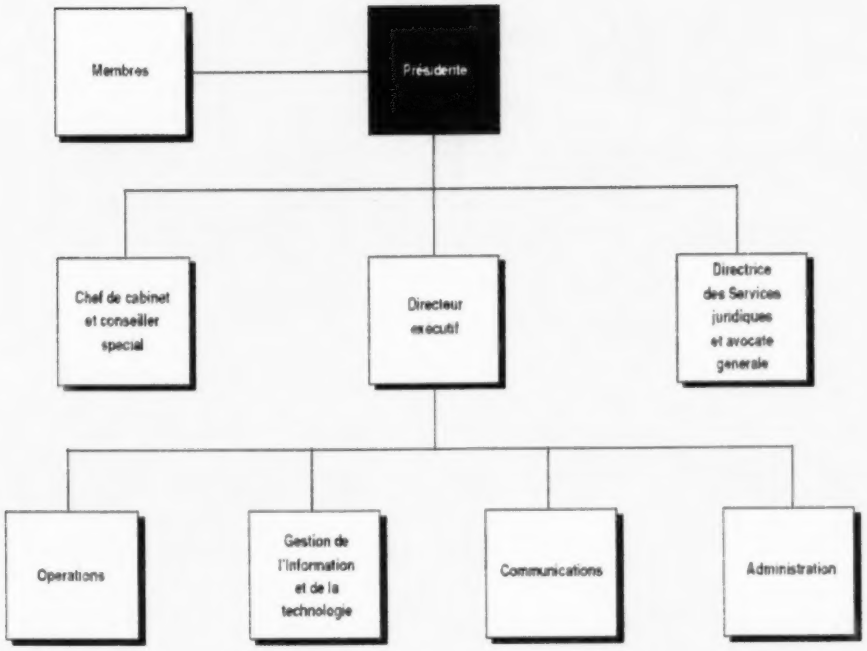

ANNEXE B

SCHÉMA DU CHEMINEMENT DES PLAINTES

(1) Pour des motifs d'intérêt public, la présidente peut à toute étape s'approprier la plainte et demander à la Commission de faire enquête (article 250.38).

(2) Ne s'applique pas aux plaintes relevant des catégories précisées par le règlement du gouverneur en conseil.

(3) Pour des motifs d'intérêt public, la présidente peut également faire tenir une enquête par la Commission ou convoquer une audience (article 250.38).

(4) Dans le cas d'une audience, le rapport intérimaire est préparé par la Commission.

(5) Selon la nature de la plainte, le statut ou le rang du sujet de la plainte, la personne qui notifie est le grand prévôt, le chef d'état-major, le sous-ministre ou le ministre (articles 250.49 et 250.5).

(6) Exceptionnellement, la présidente peut confier l'enquête au grand prévôt.

ANNEXE C

Statistiques 2001-2002

Plaintes d'inconduite dans l'exercice des fonctions policières : 108

1- Conduite d'enquête (48)
2- Aide au public (5)
3- Exécution de mandat ou autre acte judiciaire (9)
4- Traitement des preuves (7)
5- Engagement de poursuite (3)
6- Comparution en justice (1)
7- Exécution des lois (17)
8- Suite réservée à une plainte (6)
9- Arrestation ou détention (12)

Dossiers

66 plaintes d'inconduite
11 demandes de révision
1 enquête dans l'intérêt public
1 plainte d'ingérence
1 désistement

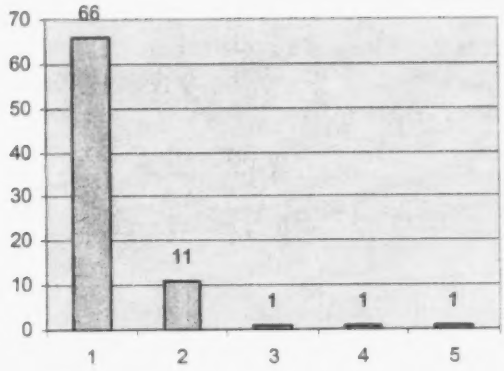

Rapports de la présidente

1- Conclusions (33)
2- Observations (2)
3- Recommandations (11)
4- Rapports provisoires (5)
(4 demandes de révision,
1 plainte d'ingérence)
5- Rapports finaux (2)
(1 demande de révision,
1 plainte d'ingérence)

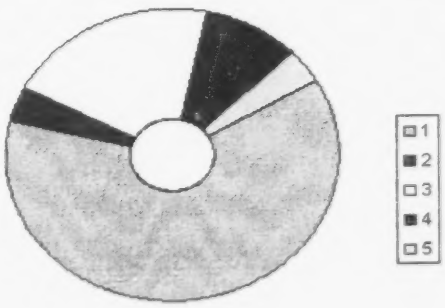

ANNEXE D

Aperçu du rendement financier

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire s'efforce d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ses opérations et de rationaliser les coûts liés au rendement de l'organisme. Le budget opérationnel de la Commission est directement touché par le volume de plaintes reçues ainsi que par leur complexité. Par conséquent, la Commission doit gérer ses activités afin de s'adapter à ce flux et reflux de plaintes de façon rentable.

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) 2001-2002 de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CEPPM), les dépenses prévues s'élevaient à 4,0 millions de dollars. Grâce au *Budget des dépenses supplémentaires*, la CEPPM a reçu un montant supplémentaire de 0,2 million de dollars, y compris des contributions au régime de prestations aux employés. La Commission a dépensé 3,6 millions de dollars, 87 % des 4,2 millions de dollars alloués.

Tableaux – Sommaire financier

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire est un organisme qui ne s'occupe que d'un secteur d'activités et par conséquent, les tableaux financiers qui s'appliquent sont les suivants :

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Les tableaux contiennent des renseignements d'ordre financier comme :

Dépenses prévues – les dépenses prévues au début de l'exercice financier, tel qu'indiqué dans le *Budget de dépenses 2001-2002 – Rapport sur les plans et les priorités*.

Autorisations totales – niveau des dépenses autorisées par le Parlement, y compris le *Budget des dépenses supplémentaires*, permettant de tenir compte de l'élaboration des priorités, de l'augmentation des coûts et des situations imprévues.

Dépenses réelles – les montants réellement dépensés au cours de l'exercice financier 2000-2001 qui figurent dans les *comptes publics*.

TABLEAU 1 - Sommaire des crédits approuvés

(en milliers de dollars)

Vote		2001-2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire			
20	Dépenses de fonctionnement	3 653	3 828	3 287
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	348	348	348
	Total	**4 001**	**4 176**	**3 635**

Les autorisations totales se composent de la somme des montants prévus au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses et des d'autres autorisations.

TABLEAU 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)

Vote	2001-2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire			
Employés à temps plein (ETP)	**23,5**	**23,5**	**23,5**
Fonctionnement [1]	4 001	4 176	3 635
Capital	-	-	-
Total des dépenses brutes	**4 001**	**4 176**	**3 635**
Moins: Recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	**4 001**	**4 176**	**3 635**
Autres recettes et dépenses			
Coût des services offerts par d'autres ministères [2]			134
Coût net du programme	**4 001**	**4 176**	**3 769**

Les autorisations totales se composent de la somme des montants prévus au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses et des d'autres autorisations.

1. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.
2. Comprends la contribution de l'employeur aux régimes d'assurances des employés ainsi que les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

TABLEAU 3. Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)

		2001-2002		
Approbation	**Réel 2000-2001**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	-	4 001	4 176	3 635
Total	-	**4 001**	**4 176**	**3 635**

Les autorisations totales se composent de la somme des montants prévus au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses et des d'autres autorisations.

Nota : L'exercice financier 2001-2002 représentait la première année complète d'activités de la Commission et par conséquent, une comparaison historique des dépenses de l'année précédente n'est pas disponible.

ANNEXE E

MOYENS DE COMMUNIQUER AVEC LA COMMISSION

Il y a plusieurs moyens de joindre la Commission :

Appeler les Renseignements au numéro (613) 947-5625 ou sans frais au numéro 1-800-632-0566 pour parler avec un agent de réception des plaintes.

Envoyer un message par télécopie au numéro (613) 947-5713 ou sans frais au numéro 1-877-947-5713.

Envoyer par la poste une lettre décrivant votre cas, avec documents à l'appui, à l'adresse suivante :

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
270, rue Albert
10^{e} étage
Ottawa (Ontario) KIP 5G8

Prendre rendez-vous pour une consultation privée dans nos bureaux.

Envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : commission@mpcc-cppm.gc.ca.
Ne pas envoyer de renseignements confidentiels.
Nous ne pouvons garantir la confidentialité pour le moment.

Visiter notre site Internet : www.mpcc-cppm.gc.ca.